

Championnat D3 optimist benjamins-minimes Printemps 2022
Championnat D2 optimist benjamins Printemps 2022
Championnat D2 optimist minimes et cadets Printemps 2022

(Ces trois championnats se déroulent sur les mêmes régates)

Optimist cadets - minimes - benjamins (mars à juin): GRADE 5B

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles de classe notamment en ce qui concerne la sécurité
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 L'INSCRIPTION

Lors de la crise sanitaire le CDV 22 avait mis en place une procédure d'inscription en ligne permettant d'alléger la chaîne d'inscription pour les clubs organisateurs tout en répondant aux préconisations gouvernementales visant à éviter les regroupements de plus de 10 personnes.

Ce système ayant démontré son intérêt, le CDV 22 reconduit cette procédure par la mise en place d'une inscription forfaitaire en ligne aux différents championnats organisés.

Par ailleurs cette procédure permettra de viser les licences, les autorisations parentales, les certificats médicaux ou les questionnaires de santé en amont de la régates, restera juste à confirmer sur place son inscription et son N° de voile ou de dossard.

Conditions de remboursement :

En cas d'annulation d'une régates en amont de la date prévue par l'organisateur (ex: conditions météo défavorables), le CDV procédera à un remboursement des frais d'inscription de la régates concernée à l'issue de la saison.

En cas d'absence d'un coureur à l'une ou l'autre des régates du Championnat, aucun remboursement n'est prévu.

Frais de 5€ par régates

2.2 ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent se conformer au point 2.1 :

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Sur la période de printemps les minimes qui ne sont pas passés en performance (catégorie D2), les benjamins (catégorie D2), et les benjamins-minimes (catégorie D3) participent aux mêmes régates. Ils prennent le départ ensemble ou séparément selon les conditions météorologiques (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course trois pavillons de séries). Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final dans les trois catégories au printemps.

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade 5B au printemps pour les benjamins et minimes.

2.3 IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile : N° de voile du bateau (cf : certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut.

Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Fille : carré rouge en haut de chaque côté.

Pour les D3 : utilisation de dossards mise à disposition par le club ou le CDV

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régates du Championnat

4. PROGRAMME DES COURSES

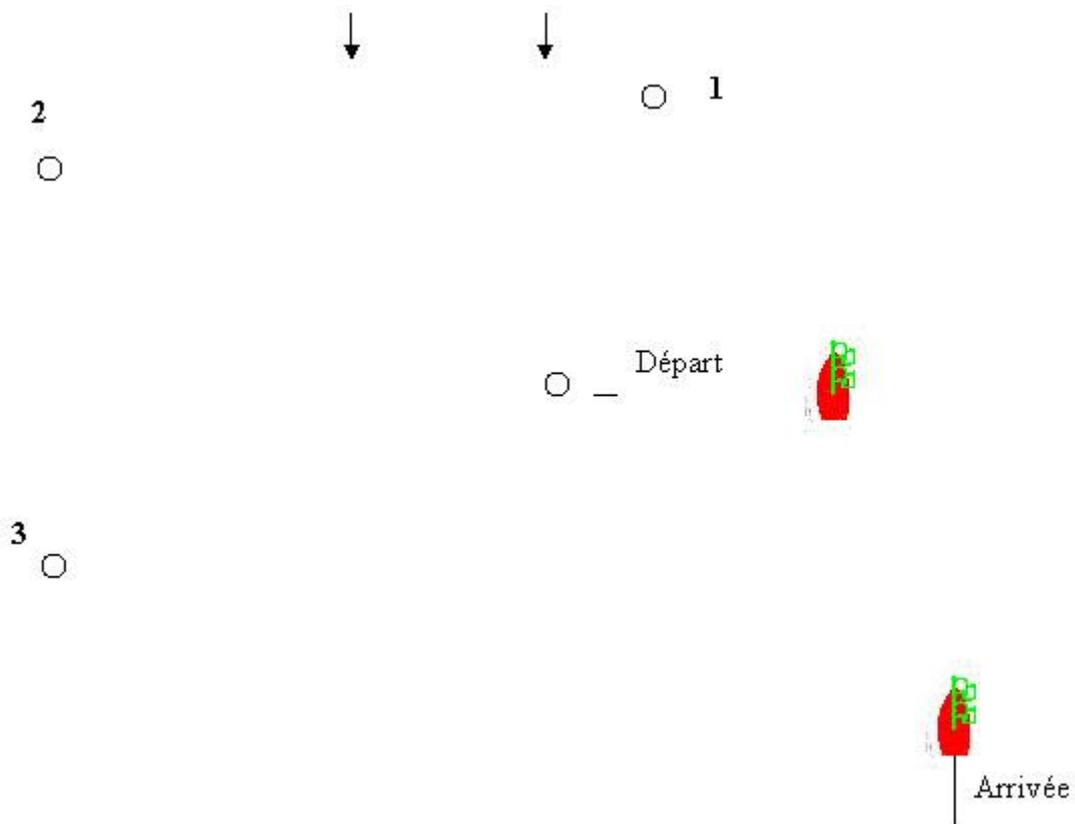
- Confirmation d'inscription : de 10h à 11h
- Mise à disposition sur l'eau à 12h

5. SERIES ET CATEGORIES

- Catégorie D2 benjamins: coureurs nés en 2011 et après
- Catégorie D2 minimes et cadets : coureurs nés en 07-08-09-10
- .Catégorie D3 benjamin né(e) en 2010 et après, et minime né(e) en 08-09 et 2010

6. PARCOURS

Championnat de printemps optimist D3/D2 : préconisation de parcours



Parcours D3 : Départ - 1 - 2 - 3 – Arrivée

Parcours D2 : Départ - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - Arrivée

Départ des D3 en premier et durée du parcours max 20 minutes (privilégier le nb de manches)

7. CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT D'UNE REGATE

7.11 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système a minima ISAF :

1er : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

Le nombre conseillé de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues auquel cas le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, il seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

7.12 CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

Valorisation du classement club (coupe au 3 premiers clubs)

7.2 CLASSEMENTS des championnats

7.21 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue de la première régates des Championnats dans chaque série. (Calcul du pt max = nombre d'inscrits + 5, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements sont établis et réactualisés après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1 er : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les $N/2 + 1$ meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Les championnats sont validés à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

7.22 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Application de la charte des entraîneurs.

9 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Sinon Aucune restriction sur les coques, gréements, safrans, dérives.

Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe sauf pour la voile.

Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopés fixés au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

Optimist D3 :

Coques : Erplast, Optichoc, Philéas, Optibat, Boutémy école, tout bateau école.

VOILE D3 : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre (+ possibilité de ris)

Bout de remorquage de longueur suffisante, élastique de dérive, sécurité de mât.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si ces obligations ne sont pas respectées.

10 SECURITE

- Gilet obligatoire
- Emargement départ/ arrivée obligatoire.

11 ORGANISATION DES EPREUVES

11.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régata des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

11.2 ANNULATION D'UNE EPREUVE

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf dans le cas de conditions météo exceptionnelles où une régata peut être annulée la veille, et ce uniquement par le président du Comité de Course.

11.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

11.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une coupe pour le premier de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine
Prévoir une coupe pour le premier club de chaque catégorie.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régata.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régata

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régata suivante)